

COMMUNE DE JALHAY

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN
VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Demande de permis d'environnement - Recours**

AVIS

Le Bourgmestre de la commune de Jalhay porte à la connaissance des habitants que Monsieur Guy ADANS, Route de la Gileppe, 129, à Jalhay, a déposé auprès du Ministère de la Région Wallonne DGRNE, Département des permis et des Autorisations à Namur – avenue des Princes de Liège 15, un recours contre le refus du Collège communal de Jalhay concernant sa demande de permis d'environnement dont les caractéristiques et l'objet sont détaillés ci-après:

Exploitant et demandeur : Monsieur Guy ADANS Tcharneu Ravike - Comité de Charneux-Jalhay ASBL
Réf. commune : PENV/05/72/2024 - Réf. MRW : 10017802
Adresse : Route de la Gileppe, 129 - 4845 - Jalhay
Situation de l'exploitation : Charneux, parcelle cadastrée Division 1, section D n° 686B - 687 - 688 - 690D - 697C - 697D
Installation(s) et ou activité(s) concernées par la demande : l'organisation d'un tir aux clays de trois jours deux fois par an
Numéro de rubrique de l'installation ou de l'activité : 92.61.06 : Stands de tir (tir pour armes de chasse et de sport), à l'exception des tirs à air comprimé - classe : Classe 2

Le recours peut être consulté au Service de l'urbanisme, rue de la Fagne, 46, 1er étage, tous les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et les jeudis de 17 heures à 20 heures du 13 décembre 2024 au 6 janvier 2025.

Jalhay, le 13 décembre 2024



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG